



## Compte-rendu de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la CCNT 51 du **2 juillet 2020**



### Ordre du jour :

- 1) Point sur les avenants
- 2) Fonds social dédié en lien avec la crise sanitaire
- 3) Intéressement
- 4) Questions diverses

La FEHAP nous informe d'une modification de l'ordre du jour. Le point sur les comptes de résultats ne pourra pas être traité vu l'impossibilité pour des actuaires d'être présents. Il semblerait toutefois que malgré des prévisions négatives, le résultat 2019 soit positif.

### 1) Concernant les avenants en cours de signature :

➤ **Avenant sur le toilettage mis à la signature** : FO a signé. Pour la CGT la signature se fera le 8 juillet. Pour la CGC, cela est en cours

➤ **Avenant sur le règlement intérieur** : FO a signé. La FEHAP est en attente de retour de la CGC. La CGT n'est pas signataire.

➤ **Concernant l'Avenant Grand-Âge**, le Conseil d'Administration n'ayant aucune signature des syndicats a décidé de ne pas prendre de décision unilatérale.

La CGT avait demandé le cumul des primes «Grand Âge» et «Assistant de Soins en Gériatrie». Cette modification n'a pas été retenue. La négociation a donc pris fin. Chaque employeur décidera de donner cette prime ou non. La CGT incite donc à négocier cette prime dans vos établissements.

### 2) Fond social :

Le comité de suivi a avancé et il a été décidé de mettre en place deux mesures : L'une matérielle à hauteur de 250 € par enfant pour l'achat d'un ordinateur, tablette, imprimante. L'autre financière, afin d'aider les enfants en difficulté scolaire par le biais de cours par le web à hauteur de 12 H. Si un enfant a besoin d'heures supplémentaires, il pourra en faire la demande, le comité de suivi validera ou pas un dépassement de temps.

Ce dispositif concernerait potentiellement 14 500 enfants selon la FEHAP. Il y aurait 5% de demandes, soit plus ou moins 170 dossiers, ce qui représenterait une enveloppe de 177 000 € cumulés. Vu le nombre de demande, il pourra être engagé d'autres actions. Certains curseurs pourront être modifiés lors du comité de suivi du 6 juillet.

Suite à plusieurs demandes de certaines organisations syndicales, la CGT fait remarquer que nous ne sommes pas ici pour débattre et que cela pourra se faire lors du comité de suivi du 6 juillet. La FEHAP fera un additif à l'ordre du jour.

### 3) Accord sur intéressement :

La FEHAP nous informe de la suspension des négociations sur l'Accord concernant l'intéressement et va construire un support vide pour ses adhérent.e.s, car cela n'est pas si simple à négocier. Un accord-cadre comprenant des critères spécifiques pourrait bloquer les négociations.

La CGT rappelle son attachement à l'augmentation des salaires et cela avant toutes négociations sur un éventuel accord sur intéressement.

### 4) Questions diverses :

➤ **Prime COVID** : A la demande de la CGT, la FEHAP nous fait état des négociations sur la prime COVID liée à notre secteur. La CCN 51 devrait bénéficier de ce dispositif. A ce jour, la source légale n'est pas encore sortie. La FEHAP a eu contact avec le Ministre de la santé et pour le sanitaire, il y aurait une possible instruction en rédaction.

La FEHAP a demandé d'ouvrir la même enveloppe que pour le public, que la main soit laissée aux établissements pour la négociation et qu'il n'y ait pas de critère pour la répartition. La FEHAP comprend l'impatience concernant le sujet, mais il y a un manque de lisibilité à ce jour et suppose que derrière cela se pose un problème de financement.

Les centres de santé ne seraient pas dans le dispositif.

La FEHAP précise qu'il n'y aura pas d'avenant à la convention.

Certains établissements ont eu l'assurance du financement par les départements, mais si pas de financement, pas de primes.

Pour la CGT, il est dommageable de ne pas signer un avenant à la CCN 51 car si un avenant existait, cela mettrait tous les salariés au même niveau.

➤ **Conférence SÉGUR de la Santé** : La FEHAP nous informe qu'il y aurait une enveloppe mais pas forcément la même que pour le public. Rien n'est acté, le retour devrait se faire mi juillet.

Il devrait y avoir une augmentation de salaire du personnel hospitalier dès juillet. Pour le privé, il faudra attendre la modification du PLFSS fin décembre avec rétroactivité, ce qui a été annoncé par le ministre.

La CGT s'étonne que la FEHAP ne puisse pas chiffrer l'enveloppe, la FEHAP précise ne pas avoir d'information, ne faisant pas partie des négociateurs.

➤ **Point sur la Formation** : Aucune organisation n'est signataire. La FEHAP ne peut pas se positionner en tant que telle mais ne peut se prononcer qu'au nom de la confédération AXESS qui doit débrider avant toute déclaration.

➤ **Prochaine CPPNI : le 10 septembre en présentiel.**